

## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget du Nouveau-Brunswick 2015-2016



Le 31 mars 2015, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Roger Melanson, a présenté le budget 2015-2016 de la province, *Faire face à nos défis ensemble*. Le budget met l'accent sur trois priorités clés :

- Créer des conditions propices à la création d'emplois
- Relever nos défis financiers
- Aider les familles

Le budget 2015-2016 prévoit que les recettes publiques augmenteront de 0,6 % et que la croissance des dépenses de fonctionnement se limitera à 1,5 %. Le déficit pour l'année devrait s'établir à 476,8 millions de dollars, incluant une provision pour éventualités de 150 millions de dollars. La provision vise à protéger le gouvernement en cas d'imprévus comme des changements inattendus des recettes. Si cette provision n'est pas utilisée, le déficit projeté sera de 326,8 millions de dollars.

### Mesures relatives aux particuliers

Le budget 2015-2016 inclut des mesures pour augmenter les revenus et met l'accent sur l'assurance que tous paient leur « juste part » d'impôts. Au total, ces mesures devraient

générer des recettes supplémentaires de 58,2 millions de dollars.

### **Hausse des taux d'imposition sur le revenu des particuliers**

- Le budget a annoncé deux nouvelles tranches d'imposition. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les Néo-Brunswickois dont le revenu imposable se situe entre 150 000 \$ et 250 000 \$ verront leur taux marginal d'imposition augmenter, passant de 17,84 % à 21 % pour le revenu imposable égal ou supérieur à 150 000 \$; le taux marginal passera de 17,84 % à 25,75 % pour le revenu imposable supérieur à 250 000 \$.
- Le crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick diminuera, passant de 5,3 % à 4 % pour les dividendes reçus de petites entreprises le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou par la suite.

### **Taxes à la consommation**

- La taxe sur l'essence augmentera de 0,019 \$ le litre à compter de 00 h 01 le 1<sup>er</sup> avril 2015.
- La taxe sur le diesel augmentera de 0,023 \$ le litre à compter de 00 h 01 le 1<sup>er</sup> avril 2015.
- La taxe provinciale et fédérale combinée sur l'essence et le carburant s'élèvera donc à 0,255 \$ le litre.

### **TVH**

- Aucune augmentation de la TVH n'a été présentée dans le budget.

### **Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des personnes âgées**

- Un crédit d'impôt pour personnes âgées au titre de la rénovation domiciliaire au Nouveau-Brunswick a été annoncé afin de permettre aux personnes âgées ou aux membres de leur famille de rénover leur domicile afin de demeurer autonomes plus longtemps. Le crédit est offert à compter de l'année d'imposition 2015. De plus amples renseignements seront fournis ultérieurement.

### **Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises**

- Applicable aux investissements effectués après le 31 mars 2015, le taux du crédit d'impôt pour les particuliers du Nouveau-Brunswick qui investissent dans des petites entreprises sera haussé de 30 % à 50 %, faisant passer le crédit d'impôt maximal disponible à 125 000 \$ par année.

## **Mesures relatives aux entreprises**

### **Taux d'imposition des petites entreprises**

- Le budget confirme la réduction précédemment annoncée du taux d'imposition des petites entreprises, qui est passé de 4,5 % à 4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

# L'avenir du Canada

Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les principaux moteurs de la prospérité nationale.

S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.

- [L'avenir de la productivité](#)
- [Commentaires de Deloitte](#)



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand.

iOS  
Android  
BlackBerry

## Notre équipe dévouée :

### Bureau national

#### Heather Evans

Associée directrice canadienne,  
Fiscalité

[heevans@deloitte.ca](mailto:heevans@deloitte.ca)

416-601-6472

#### Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

[abaker@deloitte.ca](mailto:abaker@deloitte.ca)

416-643-8753

### Nouveau-Brunswick

#### Brian Brophy

Directeur des opérations de la Fiscalité,  
région de l'Atlantique

[bbrophy@deloitte.ca](mailto:bbrophy@deloitte.ca)

709-758-5234

#### Greg London

Associé, Fiscalité  
[glondon@deloitte.ca](mailto:glondon@deloitte.ca)

506-632-1080

### Ontario

#### Mark Noonan

Directeur des opérations, Ontario

[mnoonan@deloitte.ca](mailto:mnoonan@deloitte.ca)

613-751-6688



Deloitte

1, Place Ville Marie, bureau 3000  
Montréal (Québec) H3B 4T9  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.